

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 5 septembre 2023** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Madame Mélissa Lussier, conseillère  
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière  
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. CONSULTATION PUBLIQUE**

- 3.1 Demande de dérogation mineure 2023-04 concernant les distances séparatrices pour la gestion des odeurs d'un élevage porcin situé dans le 9e Rang (lot 2 210 447)

**4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. CONSEIL :**

- 5.1 Adoption du procès-verbal du 8 août 2023

- 5.2 Adoption des comptes à payer

- 5.3 Demande de dérogation mineure 2023-04 concernant les distances séparatrices pour la gestion des odeurs d'un élevage porcin situé dans le 9e Rang (lot 2 210 447)

- 5.4 Services juridiques pour l'année 2024

- 5.5 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) - Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada

- 5.6 Réfection de la rue Roy - Décompte progressif #2

- 5.7 Réfection de la rue Roy - Décompte progressif #3

- 5.8 Travaux route Martel

- 5.9 Approbation des plans et devis pour les infrastructures souterraines aux loisirs

- 5.10 Étude géotechnique pour la rue du Puits

- 5.11 Programme d'aide financière en environnement de la MRC des Maskoutains
- 5.12 Formation pour le Service des incendies - Simulateur d'embrasement généralisé
- 5.13 Demande de subvention au Fonds nouveaux horizons
- 5.14 Club 3 et 4 roues - Droit de passage saison 2023-2024
- 5.15 Achat d'un souffleur pour tracteur

**6. LÉGISLATION :**

- 6.1 Demande de modifications des règlements d'urbanisme pour la construction de bâtiments résidentiels (24 logements) en projet intégré

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

- 7.1 Rapport de service

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

- 8.1 Rapport de service des eaux usées

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

- 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux

**10. CORRESPONDANCE :**

- 10.1 La ministre des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide à la voirie locale - Aide financière au montant de 20 535 \$
- 10.2 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots de la municipalité

**11. DIVERS :**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-127-A**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-04 CONCERNANT  
LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR LA GESTION DES  
ODEURS D'UN ÉLEVAGE PORCIN SITUÉ DANS LE 9E RANG (LOT  
2 210 447)**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, toute personne intéressée avait la possibilité de se faire entendre relativement à la dérogation mineure mentionnée en rubrique.

**4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-128**

**5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;  
EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer  
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-129**

**5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Mélissa Lussier  
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 8 août soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- |                                                              |                     |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|
| • Salaires de la semaine du 23 juillet 2023 au 5 août 2023 : | 41 707,04 \$        |
| <b>Total :</b>                                               | <b>41 707,04 \$</b> |

Déboursés déjà payés :

- |                                        |                                        |
|----------------------------------------|----------------------------------------|
| • Chèques n°1804 à 1811 :              | 4 242,03 \$                            |
| • Paiements Accès D, 502000 à 502021 : | 44 058,33 \$                           |
| • Paiements directs 752932 à 752961 :  | 542 084,02 \$                          |
|                                        | <b>Total : 590 384,38 \$</b>           |
|                                        | <b>Total cumulatif : 632 091,42 \$</b> |

*Note: le dépôt 752931 n'est pas inclus dans la liste, car il remplace le paiement 752821 de la séance de juillet (affiliated sports group)*

**ADOPTÉE**

La conseillère Lise Bachand déclare avoir un conflit d'intérêts à l'égard du point qui suit à l'ordre du jour du conseil. La conseillère Lise Bachand confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote. La conseillère Lise Bachand quitte donc la séance et le quorum est maintenu.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-130**

#### **5.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-04 CONCERNANT LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR LA GESTION DES ODEURS D'UN ÉLEVAGE PORCIN SITUÉ DANS LE 9E RANG (LOT 2 210 447)**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est motivée par le réaménagement intérieur d'une porcherie existante afin d'augmenter l'espace disponible pour chaque porc.

CONSIDÉRANT QUE la présente demande n'implique pas l'augmentation du cheptel, donc l'émission d'odeurs ne sera pas augmentée.

CONSIDÉRANT QUE le bien-être animal est la principale raison des travaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à rénover un bâtiment d'élevage existant;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Mélissa Lussier

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la présente demande de dérogation mineure relative aux distances séparatrices des odeurs qui sont de 193 m, 208 m, 143 m, 192 m et 166 m pour les résidences aux 1109, 9<sup>e</sup> Rang, 1126, 9<sup>e</sup> Rang, 1133, 9<sup>e</sup> Rang, 1164, 9<sup>e</sup> Rang et 1167, 9<sup>e</sup> Rang, respectivement.

### **ADOPTÉE**

La conseillère Lise Bachand réintègre la séance.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-131**

#### **5.4. SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Dominique une offre de services professionnels pour l'année 2024;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Dominique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2024.

### **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-132**

### **5.5. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) - NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028);

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028);
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

QUE cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-133**

##### **5.6. RÉFECTON DE LA RUE ROY - DÉCOMPTE PROGRESSIF #2**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la rue Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Étienne Rioux, ingénieur chez Tetra Tech, relativement au paiement du décompte progressif #2 desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement à *Bertrand Ostiguy inc.* au montant de 429 348,65 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif #2 pour les travaux mentionnés dans ce décompte;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste 22-30000-721 et financées par la TECQ et la redevance carrière.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-134**

##### **5.7. RÉFECTON DE LA RUE ROY - DÉCOMPTE PROGRESSIF #3**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la rue Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Sylvain Rioux, ingénieur chez Tetra Tech, relativement au paiement du décompte progressif #3 desdits travaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement à *Bertrand Ostiguy inc.* au montant de 105 353,55 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif #3 pour les travaux mentionnés dans ce décompte;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste 22-30000-721 et financées par la TECQ et la redevance carrière.

#### **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-135**

### **5.8. TRAVAUX ROUTE MARTEL**

CONSIDÉRANT QUE, selon l'avis du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Liboire, de la roche doit être ajoutée à la route Martel afin de conserver son état actuel;

CONSIDÉRANT QUE la route Martel est mitoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique est d'accord avec les travaux à effectuer sur la route Martel;

CONSIDÉRANT les propositions reçues par la municipalité de Saint-Liboire;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à cette route sont séparés entre la municipalité de Saint-Liboire et celle de Saint-Dominique et que le montant total final sera réparti entre les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER au rechargement de la route Martel en prenant l'option d'achat de pierres aux Carrières Saint-Dominique, et ce, sous la supervision de la municipalité de Saint-Liboire et de prendre les sommes nécessaires dans le fonds des carrières sablières.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-136**

### **5.9. APPROBATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES AUX LOISIRS**

CONSIDÉRANT les travaux prévus pour les infrastructures souterraines aux loisirs;

CONSIDÉRANT les documents transmis par madame Sophie Rousseau, ingénierie chez Consumaj inc., relativement aux travaux de remplacement des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue du Puits pour les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à un appel d'offres public à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lydia Richer

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appel d'offres pour ces travaux de remplacement des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue du Puits pour les loisirs.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-137**

### **5.10. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RUE DU PUITS**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sera lancé pour un projet de réfection des infrastructures souterraines sur la rue du Puits;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique, une étude des sols Phase 1 et une caractérisation environnementale sont requises avant la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Les Laboratoires de la Montérégie inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lydia Richer

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER *Les Laboratoires de la Montérégie inc.* à effectuer l'étude géotechnique pour un montant estimé de 9 600 \$, plus taxes, l'étude environnementale des sols Phase 1 au montant estimé de 2 900 \$, plus taxes ainsi qu'une caractérisation environnementale au montant estimé de 3 000 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-138**

### **5.11. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN ENVIRONNEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC offre du financement pour des projets de reboisement en 2023.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de certains endroits pour lesquels le couvert forestier est absent et que le reboisement de ceux-ci apporterait plusieurs avantages locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'arbres et arbustes sur ces espaces libres a plus d'avantages que d'inconvénients et que le financement via ce projet permet de réaliser le reboisement sur plusieurs sites en même temps;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Mélissa Lussier

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets de 2023, fait par le Programme d'aide financière en environnement de la MRC des Maskoutains;

D'AUTORISER monsieur François Daudelin, directeur général adjoint, à signer tout document relatif au projet *Reboisement des espaces vacants de la municipalité de Saint-Dominique*, et ce, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-139**

### **5.12. FORMATION POUR LE SERVICE DES INCENDIES - SIMULATEUR D'EMBRASEMENT GÉNÉRALISÉ**

CONSIDÉRANT la possibilité pour les pompiers de suivre la formation *Simulateur d'embrasement généralisé*;

CONSIDÉRANT que cette formation se donnera à la caserne et que d'autres municipalités se joindront à la nôtre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE PERMETTRE à 12 pompiers de suivre la formation *Simulateur d'embrasement généralisé*;

DE PAYER un total de 5 760 \$ plus taxes à même le budget de formation pour la tenue de cette formation.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-140**

### **5.13. DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NOUVEAUX HORIZONS**

CONSIDÉRANT que la municipalité peut demander une subvention au Fonds nouveaux horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre à disposition du matériel informatique pour ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la demande doit être fait avant le 14 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le service des loisirs à déposer une demande au fonds des nouveaux horizons pour l'achat de matériel informatique destiné aux aînés.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-141**

### **5.14. CLUB 3 ET 4 ROUES - DROIT DE PASSAGE SAISON 2023-2024**

CONSIDÉRANT la demande du Club 3 et 4 roues du comté Johnson inc. relativement au droit de traverse en véhicules tout-terrain pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Mélissa Lussier  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

D'AVISER le Club 3 et 4 roues du comté Johnson inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le 7<sup>e</sup> Rang, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-142**

**5.15. ACHAT D'UN SOUFFLEUR POUR TRACTEUR**

CONSIDÉRANT que la municipalité a acquis un tracteur;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'y ajouter l'équipement de soufflage;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de BDJ Ménard;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la soumission telle que présentée en ne prenant pas l'option chute télescopique.

**ADOPTÉE**

**6. LÉGISLATION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-143**

**6.1. DEMANDE DE MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS (24 LOGEMENTS) EN PROJET INTÉGRÉ**

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet intégré pour des bâtiments résidentiels a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'aménagement de 24 nouveaux logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet se situe dans la zone R-11;

CONSIDÉRANT la présentation du projet devant les membres du conseil le 4 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de modifications des règlements d'urbanisme afin d'autoriser la construction de 24 logements en projet intégré sur les lots 2 210 950, 4 092 355, 4 609 002 et 4 092 354, situés dans la zone R-11.

DE MANDATER Gestim afin de préparer les modifications réglementaires requises.

**ADOPTÉE**

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

**7.1. RAPPORT DE SERVICE**

Le rapport de service du mois d'août 2023 est déposé au Conseil.

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

**8.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport de service du mois d'août 2023 est déposé au Conseil.

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX**

Le rapport de service du mois d'août 2023 est déposé au Conseil.

**10. CORRESPONDANCE :**

**11. DIVERS :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-144**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 14.

**ADOPTÉE**

---

Hugo Mc Dermott  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et greffière-trésorière